



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

AUDE

Livret d'accueil de l'apprenti.e

Version septembre 2023

CFAI HENRI MARTIN



Rédigé par :	Vérifié par :	Approuvé par :
<p>Marie-Pierre ARNES Stéphanie DUPUICH Christine MORE Laurence OURLIAC <i>Responsables d'unités pédagogiques</i></p> <p>Aurore VIANA <i>Conseillère Principale d'Education</i></p> <p>Sylvie PALEGRY <i>Responsable du service accueil</i></p> <p>Mohamed BOUCETTA <i>Directeur adjoint</i></p>	<p>Mohamed BOUCETTA <i>Directeur adjoint</i></p> <p>Damien CERDAN <i>Référent qualité</i></p> <p>Myriam CASAS <i>Attachée administrative</i></p>	<p>Mohamed OUBALKASSAM <i>Directeur</i></p>

SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR	4
LE CFAI HENRI MARTIN	5
NOS FORMATIONS.....	6
ORGANISATION GENERALE	8
LE PLAN DU CFAI	9
VOS DIFFERENTS CONTACTS	10
LA DEMARCHE QUALITE	13
LA POLITIQUE QUALITE DU CFAI.....	14
L'APPRENTISSAGE EN RESUME.....	16
ENGAGEMENTS	17
REGLES DE BONNE CONDUITE (VOTRE ENGAGEMENT)	18
L'ECHELLE DES SANCTIONS	19
L'ORGANISATION DE VOTRE FORMATION.....	20
LES OUTILS PEDAGOGIQUES	23
LA RESTAURATION	24
L'HEBERGEMENT	27
LE FOYER SOCIO-EDUCATIF	28
LES AIDES AUX APPRENTI.E.S.....	29

Le mot du directeur

C'est avec une grande fierté que je vous accueille dans notre centre de formation des apprentis. Vous faites ainsi confiance à un établissement qui affiche un excellent taux de réussite avec **près de 88 % des apprentis qui obtiennent leur diplôme**. Ce succès repose sur le professionnalisme de l'établissement et de sa gestion par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude.

Vous trouverez ainsi une équipe d'enseignants dévoués qui vous encadrera pendant votre parcours avec attention. Cependant, souvenez-vous que **votre succès dépend d'abord et avant tout de vous-même**, de votre travail et des efforts que vous saurez accomplir.

Ni élève, ni étudiant, **vous avez ici le statut d'apprenti** : vous êtes donc **un salarié en formation**. En partenariat avec votre entreprise, notre objectif est de vous conduire à la réussite de votre projet professionnel.

En choisissant votre formation, c'est un passeport pour l'emploi que vous préparez. La voie de l'apprentissage dans nos filières c'est en effet l'assurance de trouver du travail dans les semaines qui suivront l'obtention de votre diplôme. Cela se traduit par une indépendance et une liberté que beaucoup vous envieront. C'est aussi un avenir qui s'ouvre sur des opportunités d'évolution. C'est aujourd'hui, dans l'artisanat, qu'il y a encore un ascenseur social, la possibilité de changer le cours de sa vie, de ne plus subir mais choisir son chemin.

Ce sont des promesses et des engagements que nous tiendrons avec votre motivation, votre investissement et votre talent !

Bienvenue dans l'Artisanat, Première Entreprise de France.

Bienvenue au CFAI Henri Martin de Lézignan-Corbières.

Mohamed OUBALKASSAM

Directeur



Le CFAI Henri Martin

1. Qu'est-ce que le CFAI ?

Ouvert depuis 1977, le CFAI HENRI MARTIN (Centre de Formation Interprofessionnel de l'Artisanat) est un centre de formation dédié aux apprentis. Il est directement rattaché à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude dont il dépend. Actuellement le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude est **Monsieur Pierre VERA**.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude est, quant à elle, une antenne de la Chambre de Métiers Régionale, elle représente les intérêts généraux de l'Artisanat du département. La Chambre de métiers et de l'Artisanat Régionale est présidée actuellement par **Monsieur Joseph CALVI**.

Le CFAI est animé par plus de 100 personnes dont une soixantaine de professeurs spécialistes des enseignements généraux et professionnels. Chaque année, l'établissement accueille environ 1 400 apprenants, dont près de 1000 apprentis.

2. Quel est son rôle ?

Le CFAI HENRI MARTIN a pour but de former des jeunes, entre 16 et 29 ans, aux différents métiers de l'artisanat. Bien sûr, tous les secteurs d'activité ne sont pas représentés à Lézignan-Corbières. Il existe des centres de formation du même type en Occitanie. Leur rôle est identique, ils assurent une formation générale et pratique qui prolonge celle dispensée dans l'entreprise par le maître d'apprentissage, dans le but de préparer les apprentis à l'exercice d'une activité professionnelle et à l'obtention du diplôme.

Le CFAI développe également des formations pour tous les professionnels et adultes ayant un projet ou souhaitant se perfectionner.

3. Quels sont nos horaires ?

Horaires d'ouverture	Horaires des cours
Du lundi au jeudi : de 8h00 à 17h15 Le vendredi : de 8h15 à 17h15	Du lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h25 et 13h35 à 16h35 Le vendredi : de 8h30 à 12h25 et 13h20 à 16h20

4. Comment nous joindre ?

- Par courrier : 22 avenue des Genêts 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
- Par téléphone : 04.68.11.22.00
- Par fax : 04.68.11.22.11
- Par mail : info@cfai-aude.fr
- Sur notre site internet : www.cfai-henri-martin.com
- Via notre page Facebook : <https://www.facebook.com/CFAIHenriMartin>
- Via notre page Instagram : <https://www.instagram.com/cfaihenrimartin/?hl=fr>

Nos formations

Du CAP au BTS, des métiers de bouche, de l'automobile, motocycles, carrosserie peinture, jusqu'à la coiffure, l'esthétique et la vente ; le panel de formation est large :



Le CFA accueille principalement des apprentis mais également :

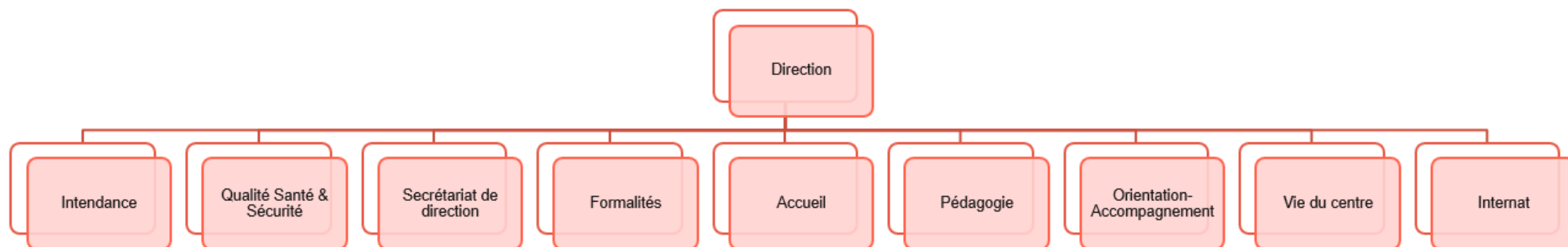
- des personnes en formation professionnelle qui peuvent être intégrées dans les groupes d'apprenants ;
- des demandeurs d'emploi qui se forment en 1 an dans le cadre du Programme Régional de la Formation (QUALIF PRO) financé par La Région Occitanie dans les métiers suivants : CAP Boulanger, CAP Pâtissier, CAP Boucher, CAP réparation des carrosseries ;
- des demandeurs d'emploi qui viennent travailler leur projet professionnel dans le cadre du Programme Régional de la Formation (PROJET PRO) financé par La Région Occitanie dans l'un des métiers auquel le CFAI prépare ;
- des bénéficiaires qui ont besoin d'un accompagnement pour réussir leur entrée en apprentissage et sécuriser leurs parcours (savoirs-être, premiers gestes professionnels, savoirs de base, techniques et recherches d'emploi) dans le cadre du plan gouvernemental #1jeune#1solution (PREPA APPRENTISSAGE) financé dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences).

POLE ALIMENTATION	
Niveau 3	CAP Boucher
	CAP Charcutier-Traiteur
	CAP Cuisine
	CAP Pâtissier
	CAP Boulanger
	MC Pâtisserie Glacerie Chocolaterie Confiserie spécialisée
Niveau 4	BP Boucher
	BP Boulanger
	BP Arts de la cuisine

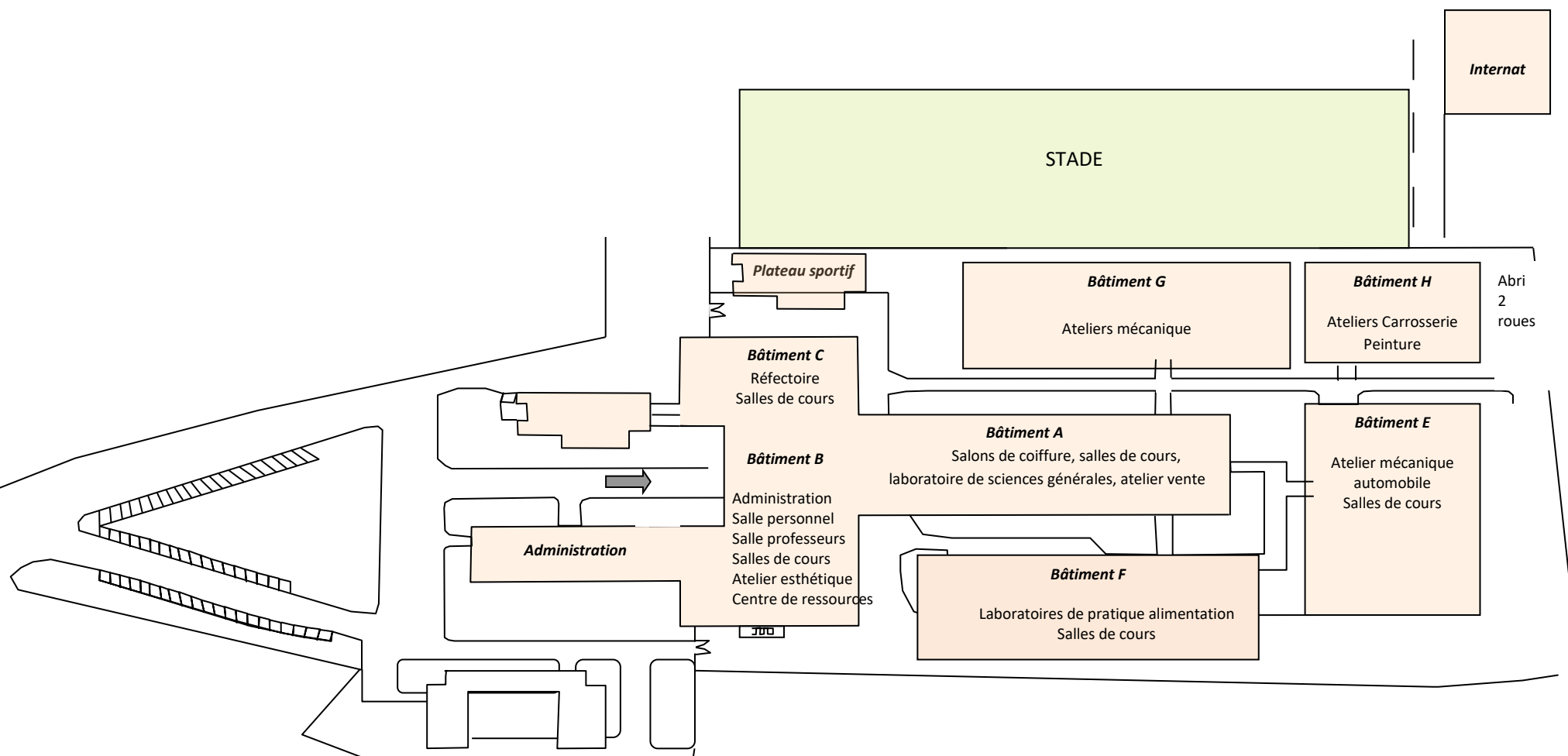
POLE SERVICE	
Niveau 3	CAP Equipier Polyvalent du Commerce
	CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie
	CAP Métier de la Coiffure
Niveau 4	BP Coiffure
	BP Esthétique Cosmétique Parfumerie
	BAC PRO Métier du Commerce et de la Vente option Animation et gestion de l'espace commercial
Niveau 5	BM Coiffure
	BM Esthétique Cosmétique Parfumerie
	BTS Management commercial opérationnel

POLE AUTOMOBILE	
Niveau 3	CAP Maintenance des véhicules option voitures particulières
	CAP Maintenance des véhicules option motocycles
	CAP Carrossier automobile
	CAP Peinture automobile
Niveau 4	BAC PRO Maintenance des véhicules option voitures particulières
	BAC PRO Carrossier peintre automobile
Niveau 5	BTS Maintenance des véhicules option Voitures Particulières
	Titre Professionnel Réceptionnaire après-vente automobile

Organisation générale



Le plan du CFAI



Vos différents contacts

DIRECTION

Le rôle de la direction du CFA est d'organiser et de diriger l'activité de l'établissement dans ses aspects pédagogiques, financiers, administratifs et logistiques. Elle est chargée de définir et de mettre en place la politique et la stratégie de développement du CFA.

Directeur	Directeur adjoint
Mohamed OUBALKASSAM	Mohamed BOUCETTA
Comment les rencontrer/contacter ?	
<ul style="list-style-type: none"> ☞ En prenant rdv auprès du secrétariat de direction ou en vous rapprochant de votre responsable d'unité pédagogique ou du CPE ; ☞ Par mail à l'adresse secretariat-direction@cfai-aude.fr 	

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

Les responsables pédagogiques assurent la responsabilité de leur pôle de formation (alimentation, service ou automobile). Ils collaborent avec l'équipe pédagogique au recrutement et à l'accueil des apprenants, au suivi de leur formation, à la fidélisation et à la recherche de partenariats avec les entreprises.

Coordination pédagogique (inscription aux examens, calendriers/EDT, etc.)	Métiers de l'alimentation	Métiers de l'automobile	Métiers des services
Marie-Pierre ARNES	Laurence OURLIAC	Stéphanie DUPUICH	Christine MORE
Comment les rencontrer/contacter ?			
<ul style="list-style-type: none"> ☞ En prenant rdv auprès du secrétariat pédagogique ou en vous rapprochant du CPE ; ☞ Par mail à l'adresse secretariat@cfai-aude.fr 			

VIE DU CENTRE (OU VIE SCOLAIRE)

La vie du centre (ou vie scolaire) veille à la sécurité et au respect des règles collectives. Elle assure la gestion et le suivi de l'assiduité et de la ponctualité des apprenants et garantit le suivi des apprenants en lien avec les enseignants et les responsables pédagogiques.

Les assistants éducatifs répondront à toutes vos questions concernant votre scolarité ou vous orienteront facilement vers le bon interlocuteur.

Conseiller principal d'éducation	Assistants Educatifs
Aurore VIANA	Fanny GONZALES Josiane PRADES Patrick MOLINIER Florent WOUTERS Etienne CADIC
Comment les rencontrer/contacter ?	
☞ En vous rendant directement à leur bureau.	

REFERENT HANDICAP

Le référent handicap écoute, dialogue avec les apprentis en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion professionnelle.

Référente handicap

Laurence MARCEROU

Comment la rencontrer/contacter ?

- ☞ En prenant rdv auprès de la vie du centre ;
- ☞ Par mail à l'adresse l.marcerou@cfai-aude.fr

INTERVENTIONS SOCIALES

La référente sociale du CFA apporte aux apprentis concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Elle mène, en lien avec les équipes pédagogiques du CFA, des actions de sensibilisation préventives et éducatives. Elle aide les apprenants vivant des difficultés sociales et/ou en rupture familiale et les oriente vers les partenaires adaptés à leurs difficultés.

Référente sociale

Aurore VIANA

Comment la rencontrer/contacter ?

- ☞ En prenant rdv auprès de la vie du centre ;
- ☞ Par mail à l'adresse a.viana@cfai-aude.fr

REFERENT MIXITE

Le référent mixité sensibilise les apprenants, l'ensemble des équipes du CFA sensibilisant et les maîtres d'apprentissage à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers. Il encourage la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des différentes parties prenantes.

Référente mixité

Laurence MARCEROU

Comment la rencontrer/contacter ?

- ☞ En prenant rdv auprès de la vie du centre ;
- ☞ Par mail à l'adresse l.marcerou@cfai-aude.fr

LE SERVICE ORIENTATION & ACCOMPAGNEMENT

Le service « Orientation et Accompagnement » aide les apprenant.e.s sans entreprise à trouver une entreprise d'accueil. Composé d'une attachée technique, de trois conseillères, d'un secrétariat et d'une équipe de formateur dédiés, ce service se tient à votre disposition pour toute question relative à l'orientation ou la (ré)orientation et à la poursuite d'études. L'équipe dédiée définira l'accompagnement adaptée qui vous permettra de (re)trouver une entreprise d'accueil.

Métiers de l'alimentation	Métiers de l'automobile	Métiers des services
Nelly LOPEZ	Solenne PATONNIER-MESTRE	Emilie REINA

Comment les rencontrer/contacter ?

- ☞ En prenant rdv auprès de la vie du centre ;
- ☞ Par mail aux adresses n.lopez@cfai-aude.fr / s.patonnier-mestre@cfai-aude.fr / emilie.reina@cfai-aude.fr ;
- ☞ Par téléphone au 04.68.11.22.15

REFERENT QUALITE

Le référent qualité assiste la direction et les pilotes de processus dans :

- le déploiement de la démarche impulsée par la direction sur les différents sites de formation,
- l'accompagnement des différents acteurs,
- l'élaboration des différents documents, procédures, etc.
- la mise en place et le suivi des différentes réunions, audits, revues direction et processus.
- la gestion documentaire (rédaction, mise à jour, codification, diffusion),
- le traitement des non conformités, réclamations, et le suivi des indicateurs.

Si vous avez des réclamations ou des propositions d'améliorations, n'hésitez pas à en faire part aux assistants éducatifs ou dans l'urne dédiée à cet effet (dans le hall d'accueil face à la vie du centre).

Référent qualité

Damien CERDAN

Comment le rencontrer/contacter ?

- ☞ En prenant rdv auprès de la vie du centre ;
- ☞ Par mail à l'adresse d.cerdan@cfai-aude.fr

La démarche qualité

Depuis plusieurs années, le CFAI HENRI MARTIN est engagé dans une démarche qualité visant d'une part, la satisfaction des besoins des apprenants et des entreprises, d'autre part, l'amélioration continue dans notre fonctionnement.

Le personnel, à tous les niveaux, est acteur de la démarche qualité et contribue à l'atteinte des objectifs fixés par les axes stratégiques définis dans la politique qualité de l'établissement (cf page suivante). La démarche qualité permet ainsi:

- d'améliorer l'efficacité et l'efficience de nos activités ;
- d'être rigoureux dans les méthodes de travail ;
- de formaliser le savoir-faire ;
- d'améliorer la satisfaction des clients (apprenants et entreprises) et des autres parties intéressées (financeurs, partenaires, etc) ;
- de renforcer l'image du CFAI auprès de nos partenaires.

La politique qualité du CFAI

La mission du CFAI de Lézignan-Corbières, service de la Chambre des métiers de l'Artisanat de l'Aude, est de former des apprenants dans les métiers de l'automobile, de l'alimentation et des services, dans le respect des référentiels notamment de l'Education Nationale.

La satisfaction des besoins des entreprises, des apprenants et de nos partenaires est une composante essentielle pour assurer la pérennité et le développement durable de nos activités.

Notre objectif est d'apporter à nos clients/partenaires le meilleur niveau de service dans chacun de nos domaines de formation en respectant le cadre des exigences réglementaires et légales.

Pour y répondre au mieux et appréhender les évolutions liées à l'apprentissage, nous avons engagé depuis plusieurs années une démarche qualité dont nos objectifs majeurs se déclinent en six axes dans une stratégie de réussite :

- ☒ Assurer des programmes de formation innovants et de qualité qui répondent aux défis imposés par les mutations économiques ;
- ☒ S'imposer en tant que référence pour la formation des apprenants en respectant la conformité des exigences afin de participer à la transformation des entreprises de demain ;
- ☒ Confirmer, sur le long terme, notre position de partenaire privilégié des entreprises, dirigeants, collaborateurs, enseignants et apprenants ;
- ☒ Accroître la satisfaction de nos clients/partenaires, entreprises et apprenants par une écoute constante et une réactivité pour mettre en œuvre des axes de progrès efficaces ;
- ☒ Rester une référence incontournable sur le plan local et régional, voire national, dans nos filières de formation.

Dans un souci d'amélioration permanente de nos prestations de formations, nous nous engageons à mettre en application les points suivants :

- ☞ Proposer des cursus de formation qui répondent aux besoins et attentes des apprenants et des entreprises ;
- ☞ Faire réussir l'apprenti dans son parcours de formation et le préparer à l'employabilité ;
- ☞ Offrir à l'apprenant et au personnel des équipements et des infrastructures de qualité ;
- ☞ Cultiver l'implication des personnels dans une démarche d'amélioration continue ;
- ☞ Développer nos partenariats au niveau local, régional, national et international ;
- ☞ Favoriser le développement d'outils pédagogiques qui mettent le numérique au service de l'implication des apprenants dans leur formation et contribuer ainsi à créer un environnement d'apprentissage favorable ;
- ☞ Rationaliser le budget de fonctionnement global afin de pérenniser l'activité du CFA ;
- ☞ Accompagner la montée en compétence de l'ensemble des équipes au travers un plan de formation ambitieux ;
- ☞ Prévenir et sensibiliser nos publics sur les problématiques liées aux addictions, à la prévention des risques et à l'activité humaine sur l'environnement et aux problématiques de société.

La direction de l'établissement s'engage et met à disposition les moyens humains, techniques et organisationnels afin de garantir l'atteinte de nos objectifs.

Nous prenons collectivement et individuellement l'engagement de :

- Respecter cette politique, les exigences réglementaires et légales liées à nos activités et les règles d'organisation de notre système de management ;
- Participer activement à la démarche d'amélioration continue.

La qualité de nos prestations est une priorité absolue dont la finalité sera la réussite et l'intégration professionnelle de nos apprenants et notre participation active au développement économique local.

La véritable mesure de la qualité est la satisfaction de tous nos clients.

A Lézignan-Corbières, le 01/09/2023

Mohamed OUBALKASSAM

Directeur



Mohamed BOUCETTA

Directeur adjoint



L'apprentissage en résumé

L'apprentissage est une forme d'éducation :

- qui a pour but de donner à un jeune travailleur une formation complète (générale, théorique et pratique) en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme (CAP, Mention Complémentaire, Brevet Professionnel, Bac Professionnel et plus...)
- qui fait l'objet d'un Contrat d'Apprentissage
- qui est assurée en alternance dans :
 - Une entreprise
 - Un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

*Loi du 17 juillet 1992
Code du travail L115-1
Loi du 22 juillet 1992*

Tout en continuant vos études, vous entrez dans la vie active en signant un contrat de travail conclu avec votre employeur. Vous percevez un salaire, en pourcentage du SMIC et en fonction de votre âge et de votre parcours.

En entreprise, votre maître d'apprentissage vous formera et vous prendrez des responsabilités. Vous allez acquérir une expérience professionnelle que vous pouvez ainsi valoriser à l'issue de votre formation.

Dans le cadre règlementaire du contrat d'apprentissage, l'apprenti.e doit satisfaire à certaines obligations :

L'apprenti.e s'oblige, en retour, en vue de sa formation :

- à travailler pour son employeur, pendant la durée du contrat ;
- à suivre la formation dispensée au CFA (**y compris la partie en distanciel**) et en entreprise.

L'apprenti.e est tenu d'effectuer le travail qui lui est confié par son employeur. Ce travail doit être en relation directe avec la formation professionnelle prévue par le contrat d'apprentissage.

L'apprenti.e est tenu, par ailleurs, de se présenter aux épreuves du diplôme ou du titre prévu par le contrat d'apprentissage.

Engagements

L'ENTREPRISE ET LE MAITRE D'APPRENTISSAGE S'ENGAGENT A...

- ☒ Assurer à l'apprenti(e) une **FORMATION METHODIQUE ET COMPLETE** dans le métier prévu au contrat. Pour cela, le chef d'entreprise s'engage notamment à faire exécuter sous sa responsabilité directe ou celle d'un salarié agréé comme maître d'apprentissage, les travaux faisant l'objet de la progression arrêtée d'un commun accord avec le CFA.
- ☒ Lui verser un **SALAIRE**, y compris pour le temps passé au CFA.
- ☒ Respecter la législation en vigueur.
- ☒ Lui faire suivre tous les enseignements et activités pédagogiques du CFA dans lequel il est inscrit.
- ☒ Veiller à ce que les pages du document de liaison concernant le travail en entreprise soient tenues à jour par l'apprenti(e) et y porter les appréciations du responsable de la formation.
- ☒ Veiller à ce que l'apprenti(e) se présente à l'examen prévu.

LE CFAI S'ENGAGE A...

- ☒ Assurer aux apprenti(e)s un enseignement général technique, théorique et pratique.
- ☒ Désigner pour chaque apprenti(e), un enseignant chargé d'assurer la liaison avec le maître d'apprentissage en entreprise.
- ☒ Organiser les visites d'entreprise entre enseignants et maîtres d'apprentissage.
- ☒ Diffuser aux entreprises tous les documents pédagogiques pouvant aider celles-ci à assurer une bonne formation pratique.
- ☒ Fournir sur le document de liaison, tous les renseignements permettant à l'entreprise et aux parents de suivre l'assiduité, le travail et les résultats de l'apprenti(e).
- ☒ Veiller à ce que l'apprenti(e) s'inscrive en temps voulu à l'examen prévu en fin de contrat.

Règles de bonne conduite (votre engagement)

- ☒ Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA ;
- ☒ Ne pas utiliser mon téléphone portable pendant les cours (sauf autorisation de l'enseignant pour une activité à caractère pédagogique) ;
- ☒ Prendre soin du matériel confié et des locaux ;
- ☒ Respecter les adultes (personnels et enseignants) ainsi que les apprenant(e)s du CFA ;
- ☒ Porter une tenue décente et une tenue professionnelle appropriée et maintenue propre ;
- ☒ Apporter mon matériel scolaire : stylos, classeurs, feuilles, paires de ciseaux, colle, règle, calculatrice, etc... ;
- ☒ Suivre les enseignements et activités pédagogiques du CFA auxquels je suis inscrit ;
- ☒ Effectuer les travaux prévus pour la progression de ma formation ;
- ☒ Respecter les consignes données par les enseignants et accomplir le travail demandé dans sa totalité ;
- ☒ Être attentif, participatif et m'intéresser à mon travail ;
- ☒ Tenir à jour mon document de liaison, veiller à ce qu'il soit rempli et viser régulièrement par les enseignants du CFA et le tuteur en entreprise.

Les enseignants s'engagent à faire respecter ces règles dans le but de donner le maximum de chances aux apprenant(e)s désireux de réussir leurs diplômes et leur vie professionnelle.

L'échelle des sanctions

Les sanctions reposent sur le non-respect du règlement intérieur. Ce dernier est disponible en version papier sur simple demande auprès du service de la vie du centre. Il est disponible sur le site internet de l'établissement à la rubrique infos pratiques >>> documents utiles. Vous avez également la possibilité d'y accéder en scannant le QR code présent sur les différentes affiches disposées à de multiples endroits au sein de l'établissement.

Les sanctions sont proposées par un membre de la communauté éducative (enseignants, personnel vie du centre), consultées et validées par le responsable d'unités pédagogiques. L'employeur et les familles (ou représentants légaux) des apprenant(e)s mineur(e)s sont systématiquement informés de toute sanction (sauf l'avertissement oral).

Les sanctions sont graduelles :

- ① Avertissement oral
- ② 1^e avertissement écrit
- ③ 2^e avertissement écrit
- ④ Dernier avertissement avant exclusion
- ⑤ Exclusion temporaire
- ⑥ Exclusion à titre conservatoire avant présentation devant le conseil de discipline
- ⑦ Conseil de discipline (pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du CFA)

La commission de discipline peut réintégrer l'apprenti(e) après un engagement ferme et sérieux de sa part **ou** l'exclure sur une durée déterminée **ou** l'exclure définitivement de l'établissement.

ATTENTION, les faits graves peuvent être immédiatement passibles d'une exclusion ou d'un conseil de discipline !

L'organisation de votre formation

1. Généralités

En tant qu'apprenti, vous êtes formés par deux pôles de formation : l'entreprise (elle vous apporte une formation pratique) et le CFAI (il vous apporte une formation générale, théorique et technologique ainsi qu'un complément de formation professionnelle). Ces deux pôles de formation s'organisent à l'aide de deux outils importants :

- le référentiel du diplôme,
- le document de liaison.

L'entreprise et le CFAI communiquent régulièrement entre eux notamment par des visites de professeurs dans votre entreprise et par l'organisation de rencontres.

☞ Qu'est-ce que le référentiel de diplôme ?

De caractère réglementaire, le référentiel est un document qui définit les compétences attendues des candidats au diplôme préparé. Il précise les connaissances et savoir-faire à acquérir à cette fin, et le niveau d'exigence requis. Vous avez la possibilité de les consulter au centre de ressources.

☞ Qu'est-ce que le document de liaison ?

Outil essentiel à votre formation, c'est un document de communication entre votre entreprise et le CFAI. Ce livret est votre propriété. Votre maître d'apprentissage, vos parents ou représentants légaux si vous êtes mineurs et vous-même peuvent y porter des remarques, des observations... Il doit être tenu à jour, présenté à votre maître d'apprentissage et à vos professeurs à chacune de vos alternances. Il peut, à l'issue de votre formation, attester de celle-ci.

☞ Qu'est-ce que la visite en entreprise ?

Au cours de la formation, l'enseignant chargé du suivi de l'apprenti effectue des visites dans l'entreprise. Ces visites ont plusieurs objectifs :

- de mieux connaître l'environnement de l'apprenti,
- d'établir une stratégie commune en cas de difficultés liées à la progression de l'apprenti,
- d'identifier les besoins du maître d'apprentissage,
- de connaître le comportement de l'apprenti,
- d'évaluer sa progression.

☞ Emploi du temps

L'emploi du temps vous est donné lors de votre premier stage au CFAI. Cet emploi du temps peut être modifié tout au long de l'année en fonction des formations des enseignants, de l'organisation des examens. Vous pouvez le consulter à partir du vendredi précédent votre stage sur votre compte YPAREO (vos identifiants vous ont été envoyés avec votre courrier de convocation). Si vous rencontrez des problèmes de connexion, contactez le secrétariat pédagogique.

L'emploi du temps est également consultable en ligne sur le site www.cfai-henri-martin.fr.

1. Communication

☞ Comment rencontrer un enseignant en dehors des cours ?

L'accès à la salle des professeurs est interdit. La demande d'entretien peut être présentée à l'occasion des cours ou faite auprès des éducateurs ainsi qu'à l'accueil.

☞ Comment recevoir un message de l'extérieur ?

Les assistants éducatifs de la vie du centre vous transmettront les messages importants.

☞ Comment contacter un membre de l'encadrement ?

Si vous souhaitez rencontrer l'encadrement, vous devez vous présenter auprès de son secrétariat pour connaître sa disponibilité.

☞ Comment communiquer vos demandes collectives ?

C'est par le délégué de classe que vous pouvez exercer ce droit. Le délégué recueille vos avis, vos propositions et fait remonter l'information soit auprès des enseignants, de la vie du centre, du CPE ou des responsables pédagogiques selon la demande formulée.

☞ Où peut-on afficher une annonce ?

Si vous souhaitez proposer un service ou une prestation, un panneau d'affichage est prévu à cet effet. Au préalable, vous devez vous adresser à la vie du centre.

☞ Est-il possible de se réunir ?

Vous avez la possibilité de vous réunir dans l'établissement en dehors des heures de cours. Le délégué de classe doit demander au préalable l'autorisation auprès de la direction et l'informer de l'objet de cette réunion.

2. Le délégué de classe

☞ Qu'est-ce qu'un délégué de classe ?

Le délégué de classe joue un rôle important dans la vie de l'établissement et de la classe, il est votre porte-parole :

- Il représente l'ensemble de la classe auprès des professeurs et de la direction,
- Il a la responsabilité de transmettre les informations, de faire part de problèmes, etc.
- Il a le devoir d'être à l'écoute des autres apprentis pour les aider à exprimer et défendre leurs points de vue,
- Il peut être membre du conseil de site.

☞ Comment sont élus les délégués de classe ?

Chaque classe élit deux délégués pour l'année scolaire. Le mandat est valable un an.

L'élection est organisée quelques semaines après la rentrée. Tous les apprentis de la classe votent et tous peuvent se présenter comme candidats. Les candidatures sont individuelles, chaque candidat doit avoir un « suppléant ».

☞ Qu'est-ce qu'un conseil de site ?

La présidence du conseil de site est assurée par le directeur de l'établissement ou son représentant.

Le conseil de perfectionnement examine, présente et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du centre de formation d'apprentis, notamment sur :

- 1° Le projet pédagogique du centre de formation d'apprentis ;
- 2° Les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des apprentis, notamment des apprentis en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale ;
- 3° L'organisation et le déroulement des formations ;
- 4° Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des enseignants ;
- 5° L'organisation des relations entre les entreprises accueillant des apprentis et le centre ;
- 6° Les projets de convention à conclure, en application des articles L. 6232-1 et L. 6233-1, avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises ;
- 7° Les projets d'investissement ;
- 8° Les informations publiées chaque année en application de l'article L. 6111-8.

Le conseil de site est constitué entre autres des personnes suivantes :

- ☞ Direction du CFA
- ☞ Représentants des organisations professionnelles d'employeurs
- ☞ Représentants des apprenants.

Les outils pédagogiques

☞ Le portail Net YParéo

Le portail Net YParéo est à votre disposition pour suivre en temps réel votre parcours au CFA. À partir de ce dernier, vous pourrez consulter :

- Votre emploi du temps ;
- Vos notes ;
- Vos différents bulletins ;
- Le récapitulatif de vos retards et absences.



Vous pouvez y accéder à tous moments en cliquant en vous rendant sur le lien <https://cfai-aude.ymag.cloud>

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront fournis par le secrétariat pédagogique dès votre entrée en formation.

En cas de perte ou d'oubli, vous pourrez les récupérer auprès du secrétariat pédagogique. Rapprochez-vous de la vie du centre pour vous orienter vers ce service.

☞ La plateforme Moodle

La plateforme Moodle est un outil indispensable tout au long de votre formation. Elle vous permettra de récupérer les supports de cours en cas d'absence et de réaliser le travail obligatoire déposé par vos enseignants pour la partie de votre formation à distance.



Vous pouvez y accéder à tous moments en cliquant en vous rendant sur le lien <https://umao.crma-occitanie.fr/login/index.php>

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront fournis dès votre entrée en formation.

En cas de perte ou d'oubli, vous pourrez les récupérer auprès du secrétariat pédagogique. Rapprochez-vous de la vie du centre pour vous orienter vers ce service.

☞ Le centre de ressources multimédia

Le centre de ressources est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Il est équipé de 24 postes informatiques et permet aux apprenants d'accéder avec leur enseignant à des différentes ressources numériques, revues spécialisées, presse, etc.

En cas d'absence d'un enseignant, le responsable du centre de ressources M. Frédéric ROUFFET est chargé d'accueillir les apprenants pour les faire travailler sur des supports dédiés ou les initier au numérique. Le centre de ressources permet également d'accueillir les apprentis qui bénéficient de parcours personnalisés (apprenants titulaires d'un diplôme dispensés de certaines épreuves qui ne peuvent pas se rendre en entreprise sur certains créneaux), les apprentis au parcours individualisé (cours de soutien en lien avec les équipes pédagogiques)

La restauration

La cantine du CFAI HENRI MARTIN est dotée d'un équipement de type self ainsi que d'un outil de gestion des réservations TURBOSELF.

Il est ouvert tous les jours de 12h00 à 13h15.

Si vous souhaitez déjeuner à la cantine, vous devrez donc réserver vos repas la veille avant 19h. (sauf pour le lundi, il faudra effectuer la réservation le vendredi). Aucun repas ne pourra être servi s'il n'a pas été réservé. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre à l'accueil.

Vous aurez la possibilité de choisir un menu à 5 composantes pour les déjeuners proposés chaque jour. Le choix du plat principal n'interfère pas sur le coût du repas.

- Choix entre 4 hors d'œuvres (crudités, salade à base de féculents, entrée chaude, charcuterie)
- Choix entre 3 préparations protidique (plat cuisiné, snacking ou grillade)
- Choix entre 2 garnitures dont un légume et un féculent
- Choix entre 4 fromages et produits laitiers
- Choix entre 4 desserts
- Pain.

☞ Comment fait-on pour manger au self ?

Le principe est simple :

- ❶ Je crée mon compte
- ❷ J'achète mes repas en amont par CB via mon compte TURBOSELF
- ❸ Je réserve mes repas via mon compte TURBOSELF ou sur la borne au CFA face à la vie du centre
- ❹ J'achète ma carte cantine pour accéder au self ou à la borne

☞ Comment créer votre compte Turboself ?

- Téléchargez l'application TURBOSELF sur votre téléphone ou bien depuis le navigateur internet de votre ordinateur, saisissez le lien suivant : <https://espacenumerique.turboself.com/Connexion.aspx?id=4218>
- Cliquez sur « je n'ai pas encore de compte » et remplissez vos nom, prénom, adresse de messagerie et numéro de carte (si vous l'avez déjà).
- Vous recevrez un mail vous invitant à créer votre mot de passe. Pensez à vérifier si le mail de confirmation n'est pas dans les SPAMS.

☞ Comment payer mes repas ?

A partir de votre compte TURBOSELF (sur votre téléphone ou sur votre ordinateur), vous avez la possibilité d'acheter des déjeuners ou des dîners par carte bancaire.

Le coût des repas est de :

- 5,00 € pour tous les apprentis** (CFAI, CFA BTP Aude, CFAS, SUPER U, CFAS). En effet, les opérateurs de compétences prennent en charge une aide pour la restauration des apprentis. Cette aide de **3 € par repas est directement déduite du prix du repas.**
- 8,00 € pour les autres apprenants** (Qualif Pro, -15ans, Projet Pro, Prépa-Apprentissage, POA, etc.)

Après l'achat de la carte cantine, vous aurez également la possibilité d'acheter vos repas par carte bancaire sur la borne située devant la vie du centre du CFAI Henri MARTIN.

Si vous n'avez pas de carte bancaire, vous pouvez acheter des repas auprès de l'Accueil du CFAI Henri Martin.

☞ Comment réserver mes repas ?

Vous avez la possibilité de réserver vos repas du midi et de choisir votre plat chaud (choix entre une formule plat cuisiné ou une formule snacking) pour la semaine en cours et les semaines à venir par 3 moyens :

- Depuis votre compte TURBOSELF sur l'application téléchargée sur votre téléphone ou depuis le navigateur de votre ordinateur ;
- Depuis la borne située devant la vie du centre au CFAI Henri MARTIN.

Pour le soir, vous avez la possibilité de réserver vos repas et de choisir votre plat chaud (choix entre une formule plat cuisiné ou une formule snacking) pour la semaine en cours et les semaines à venir uniquement depuis la borne située devant la vie du centre au CFAI Henri MARTIN.

☞ Quand dois-je réserver mon repas ?

Pour le midi, je réserve mon repas :

- Pour le lundi, au plus tard le vendredi précédent avant 19h ;
- Pour les jours suivants, au plus tard le jour J avant 8h30 ;

Pour le soir, je réserve mon repas sur la borne située devant la vie du centre :

- Le jour même avant 13h30 ;

La réservation des repas est obligatoire pour pouvoir accéder au self. Cette étape est indispensable car elle permet de prévoir les repas à préparer. Sans réservation, vous ne pourrez pas accéder au self.

☞ Comment acheter une carte de cantine (cout 10 €) ?

Pour les autres apprentis, adressez-vous dès votre arrivée au CFA à l'accueil du CFAI pour acheter votre carte. La carte sera créée et vous sera remise immédiatement. La carte cantine permet, lors de votre passage au self, de :

- récupérer un plateau,
- connaître votre solde grâce à l'écran de l'ordinateur,
- récupérer un ticket qui vous permettra de vous présenter devant la borne correspond au plat chaud que vous avez choisi (choix entre une formule plat cuisiné ou une formule snacking).

☞ *Comment utiliser la borne devant la vie du centre ?*

Passez votre carte cantine devant le lecteur et vous aurez la possibilité :

- de vous connecter à votre compte et d'acheter des repas par CB uniquement. Ce mode de paiement sera désormais privilégié. Les autres paiements pourront être effectués le matin avant 10h auprès de l'Accueil.
- de réserver vos repas du midi la veille avant 19h et de choisir votre plat chaud (choix entre une formule plat cuisiné ou une formule snacking)
- de réserver vos repas du soir le jour même avant 12h et de choisir votre plat chaud (choix entre une formule plat cuisiné ou une formule snacking)

☞ *Que faire en cas d'oubli de votre carte cantine ?*

En cas d'oubli de votre carte de cantine, vous avez la possibilité d'obtenir un code auprès de l'accueil du CFA. Ce code vous permettra d'éditer à la borne un ticket « code barre » provisoire afin de vous rendre au self le jour même (attention, cette procédure bloquera votre carte pour la journée). Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à adresser un mail à restauration@cfai-aude.fr ou à appeler l'accueil du CFAI au **04.68.11.22.00**

L'hébergement

Le CFAI Henri Martin est équipé d'un internat **inauguré en 2016**. Il accueille les apprentis du CFAI Henri Martin, du CFA BTP Aude et des stagiaires de la formation professionnelle. Il a une capacité d'accueil de 180 places.

Ses équipements modernes et de qualité permettent un hébergement offrant **confort et convivialité**.

Les chambres (de 2 à 4 lits) disposent d'une salle d'eau individuelle ainsi que d'un espace de travail. Vous pouvez y séjourner **à la semaine ou à la nuitée**.



☞ Tarifs internat ☞

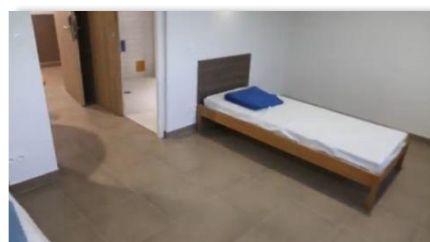
Nombre de nuitées	TARIF HORS APPRENTIS	TARIFS APPRENTIS Prix à payer (déduction aide OPCO 6€/ nuitée uniquement pour les apprentis)
1 nuitée	25 €	19 €
2 nuitées	50 €	38 €
3 nuitées	75 €	57 €
4 nuitées	100 €	76 €

Les opérateurs de compétences prennent en charge une aide pour l'hébergement des apprentis. Cette aide de **6 € par nuitée est directement déduite du prix de la nuitée**. Vous pouvez également bénéficier de l'aide **MOBILI-JEUNE®**. C'est une aide qui permet d'alléger vos dépenses liées à l'internat. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Le dossier doit être déposé dans les 6 mois suivant votre entrée en formation.

Le montant de cette aide s'élève **entre 10 € et 100 € maximum chaque mois**. L'aide est versée chaque semestre durant l'année d'alternance en cours (soit deux versements dans l'année).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.actionlogement.fr



Le foyer socio-éducatif

Le Foyer socio-éducatif (FSE) du CFAI a été fondé pour favoriser le développement des activités culturelles ou sportives dans l'établissement. Il gère, par ailleurs, l'activité de la cafétéria et de la salle polyvalente à l'internat. Grâce aux ressources ainsi dégagées, le FSE permet chaque année de réaliser les projets que vous proposez. Il permet aussi de participer à des activités culturelles ou sportives et d'améliorer les conditions d'accueil des apprenants. Vous êtes les premiers bénéficiaires des activités de ce FSE, c'est pourquoi vous devez proposer, initier, élaborer les projets en vous faisant accompagner par la vie du centre qui vous guidera dans sa cohérence et sa mise en œuvre.

Vous pouvez également vous impliquer dans la gestion, le quotidien de l'association. Les volontaires sont les bienvenus !!

Afin de dynamiser l'association, de développer toujours plus de projets, vous pouvez devenir membre pour une cotisation de 10 € (pour les externes) et 20€ (pour les internes)

Venez nombreux nous rejoindre ! Participez, proposez, le FSE n'en sera que plus dynamique !

Les aides aux apprenti.e.s

Aide au permis de conduire

L'aide forfaitaire d'un montant de 500 euros permet de financer le permis de conduire (permis B) et s'adresse aux apprentis :

- Âgés d'au moins 18 ans ;
- Titulaires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- Engagés dans un parcours d'obtention du permis B.

À noter :

- l'aide est attribuée une seule fois par apprenti ;
- elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;
- elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.

L'aide au permis de conduire doit être demandée auprès de l'accueil du CFAI.

Il vous sera demandé :

- Une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité
- Une copie de la facture ou du devis de l'école de conduite datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

L'accueil instruit la demande déposée par l'apprenti.e. Lorsqu'elle est recevable, le CFA l'atteste sur le formulaire et verse l'aide à l'apprenti.

Aide au premier équipement

L'aide au premier équipement professionnel est destinée aux apprentis formés au sein de notre CFA. Elle permet aux jeunes ayant signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'être dotés d'un premier équipement professionnel individuel, nécessaire au bon déroulement de leur formation. Cette aide est une ressource attribuée par les OPCO et sa gestion est assurée par le CFA.

Tous les apprentis en 1ère année de formation inscrits au CFA sont éligibles à l'aide au premier équipement professionnel. Chaque apprenti.e est équipé.e une seule fois pour la durée du cycle de formation. L'équipement reste la propriété de l'apprenti.e.



afDas

Atlas OPCO

OPCO EP Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité

AKTO L'humain au cœur des services



loppcommerce Opérateur de compétences



Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Avec
le réseau des  d'Occitanie
l'Artisanat a de l'avenir